

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
[denv.contact@province-
sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc)

N° 9289-2016/2-
REP/DENV

Nouméa, le 26 JAN. 2017

à

Madame
BP 1779
98890 PAITA

Le Directeur

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Etablissement de garde et d'éducation de chiens, commune de Païta

Référence : déclaration de changement d'exploitant reçue le 8 décembre 2016

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration de changement d'exploitant

- une copie de la délibération n° 331-2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016
- un mémo relatif à la déclaration ICPE

Madame,

Veuillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration de changement d'exploitant n°9289-2016/2-REP/DENV du 24 janvier 2017 délivré à Madame Chloé Batisse, concernant l'exploitation d'un établissement de garde et d'éducation de chiens, commune de Païta.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n° 331-2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél : 20 34 35 – Fax : 20 30 06

*Bureau des Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

En qualité de _____

Accuse réception du récépissé de déclaration de changement d'exploitant n°9289-2016/2-REP/DENV du 24 janvier 2017 délivré à Madame Chloé Batisse, concernant l'exploitation d'un établissement de garde et d'éducation de chiens, commune de Païta,

En date du _____

Signature